

ETABLISSEMENTS HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

CALCUL DES TARIFS

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE CCAS LE TRAIT

0

N° FINESS : 760803759

Budget Primitif

RESIDENCE AUTONOMIE CCAS LE TRAIT

Budget : 2019

I - EHPAD ET PRESENTATION

A - PRODUCTION EN POINTS GIR ET NOMBRE DE JOURNEES

Cotation GIR	Valorisation en points GIR de la cotation GIR permettant le calcul du GMP (article 7 du décret N°99-316) et servant de base au calcul de la valeur nette du point GIR "AS et AMP"	Points GIR pour la valorisation des actions de prévention de la dépendance	Valorisation en points GIR de la cotation GIR servant de base au calcul des tarifs dépendance et soins (annexe I du décret)	Nombre de PAD de l'EHPAD	Total points GIR budgétés (1) x (4)	Total points GIR budgétés (3) x (4)	% production en points GIR	Nb de journées prévisionnelles dépendance et soins	Nb de journées réalisées dépendance et soins
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1) x (4)	(3) x (4)			
GIR 1									
GIR 2									
GIR 3									
GIR 4									
GIR 5									
GIR 6			GIR 1 à 6						

prévisionnelles	réalisées
Nombre de journées hébergement	

GIR MOYEN PONDERE (G.M.P) - Année 2019
X points GIR / X PAD
586.43

I - EHPAD ET PRESENTATION		I
B - REPARTITION DES CHARGES SALARIALES		B

Personnel salarié

ANNEE BUDGETAIRE 2019	PROPOSE						
	nombre d'ETP	Ratio en pourcent	hébergement en ETP	dépendance en ETP	soins en ETP	MT. DES SALAIRES (comptes 631 - 633 - 64)	soins
PERSONNEL							
TOTAL							

I - EHPAD ET PRESENTATION
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
602	ACHATS STOCKS ; AUTRES APPROVISIONNEMENTS (sauf 6021, et 60226)				
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
60226	Fournitures hôtelières :sauf 602261 "couches, alèses et produits absorbants"				
602261	Couches, alèses et produits absorbants				
603	VARIATION DES STOCKS (sauf 60321 et 603226)				
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
603226	Fournitures hôtelières :sauf 603226 "couches, alèses et produits absorbants"				
6032261	Couches, alèses et produits absorbants				
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES (sauf 60622,60626,6066)				
60622	Produits d'entretien				
60626	Fournitures hôtelières :sauf 606261 "couches, alèses et produits absorbants"				
606261	Couches, alèses et produits absorbants				
6066	Fournitures médicales				
61	SERVICES EXTERIEURS (sauf 6111,61121,61551,61562 et 61681)				
6111	Sous-traitance à caractère médical				
61121	Ergothérapie				
61551	Entretien et réparation sur biens mobiliers : matériel et outillage médicaux				
61562	Maintenance du matériel médical				
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (sauf 621,62113,6223,6281 et 6283)				
621	Personnel extérieur à l'établissement				
62113	Personnel intérimaire : personnel médical et para-médical				

I - EHPAD ET PRESENTATION
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS

									I
									C

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
6223	Médecins				
6281	Blanchissage à l'extérieur				
6283	Nettoyage à l'extérieur				
631, 633 et 64	Charges personnel (rémunérations, charges sociales et fiscales sur rémunérations)				
635 et 637	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
68	Dotations aux amortissements (immeubles et matériel : "hébergement") et aux provisions				
"	Dotations aux amortissements (matériel : "dépendance") et aux provisions				
"	Dotations aux amortissements (matériel médical) et aux provisions				
6815	Dotations aux provisions : autres provisions pour risques (pathologies lourdes)				
Total des charges d'exploitation = A					
Produits autres que ceux relatifs à la tarification = B					
734-3 Contribution de l'assurance maladie au titre de l'article 30 du décret N°99-316 = B'					
Incorporation des résultats des exercices antérieurs = C, avec signe (-) si déficit					
Base de calcul des tarifs journaliers = A - B +/- C = D					
Quote part des charges nettes relatives aux A.S. et AMP imputée sur la section tarifaire "soins" = E					
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul des tarifs "dépendance et soins" = F1					
Production totale de points GIR de l'établissement pour le calcul de la valeur du point GIR-AS-AMP = F2					
Valeur nette du point GIR "Aides soignantes et AMP" = E / F2					
Valeur nette du point GIR "Dépendance" = (A - B) / F1					
Production de points GIR dans les groupes iso-ressources 1 et 2 = G1					

70 966.98

2 511.00

-73 477.98

1 - EHPAD ET PRESENTATION
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Part des groupes iso-ressources 1 et 2 dans la production totale de points GIR = G1 / F = H1 (%)				
	Production de points GIR dans les groupes iso-ressources 3 et 4 = G2				
	Part des groupes iso-ressources 3 et 4 dans la production totale de points GIR = G2 / F = H2 (%)				
	Production de points GIR dans le groupe iso-ressources 5 et 6 = G3				
	Part des groupes iso-ressources 5 et 6 dans la production totale de points GIR = G3 / F = H3 (%)				
	Nombre total de journées prévisionnelles "HEBERGEMENT" = I				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" = J				
	Nombre total de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 1 et 2 = K1				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K1 / J = L1				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupes iso-ressources 3 et 4 = K2				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K2 / J = L2				
	Nombre de journées prévisionnelles "DEPENDANCE" et "SOINS" - groupe iso-ressources 5 et 6 = K3				
	En pourcentage du nombre de journées totales = K3 / J = L3				
	TARIF JOURNALIER "HEBERGEMENT" = D/I				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 1 ET 2 = D x H1 / K1				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 3 ET 4 = D x H2 / K2				
	TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" - POUR LES GIR 5 ET 6 = D x H3 / K3				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 1 ET 2 = [(E x H1) + [(D - E) x L1]] / K1				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 3 ET 4 = [(E x H2) + [(D - E) x L2]] / K2				
	TARIF JOURNALIER "SOINS" - POUR LES GIR 5 ET 6 = [(E x H3) + [(D - E) x L3]] / K3				
	DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT "SOINS" = D + B'				
	CALCUL DE LA DOTATION MINIMALE DE CONVERGENCE (DO-MINI-C)				

I

C

I - EHPAD ET PRESENTATION
C - TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS

ANNEE BUDGETAIRE 2019		EXECUTOIRE			
N° de compte	INTITULE	hébergement	dépendance	soins	Total
	Gir Moyen Pondéré Soins (GMPS) = GMP + λ autres établissements				
	DO-MINI-C = Tarif x GMPS x Nombre de résidents				
	ECART AVEC DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT				
	Ecart en %				

I

C

I - EHPAD ET PRESENTATION

D - INDICATEURS MEDICO-SOCIO ECONOMIQUES

	I	D

ANNEE BUDGETAIRE 2019

	Données moyennes comparatives		
	ETABLISSEMENT	DEPARTEMENT (base des états saisis)	REGION
			FRANCE ENTIERE
Nombre de personnes hébergées			
Age moyen des résidents			
Durée moyenne de séjour (exprimée en mois)			
Nombre de nouvelles admissions dans l'année			
Taux annuel de nouvelles admissions			
Production totale de points GIR			
GIR moyen pondéré (GMP)			
Valeur nette du point GIR "dépendance"			
Valeur nette du point GIR "aides soignantes - AMP"			
Tarif net journalier soins hors aides soignantes et AMP			
Coût place "hébergement" hors dépenses de structure (1)			
Nombre total de postes en équivalents temps plein (ETP)			
Nb. de postes à temps partiel en équivalent temps plein			
Nb. de postes à temps complet en équivalent temps plein			
% de postes (équivalents temps plein), à temps partiel			
Ancienneté moyenne des personnels salariés			
Nombre de postes d'AS et AMP en ETP			

(1) Total des dépenses - hors dotations aux amortissements, frais financiers, assurance de l'immobilier, entretien de l'immobilier, locations immobilières -, rapporté au nombre de places

II - CADRE NORMALISE - ETABLISSEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		
ETABLISSEMENT : RESIDENCE AUTONOMIE CCAS LE TRAIT		
ADRESSE :	RUE FRANCOIS ARAGO 76580 I.E TRAIT	
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS	
TELEPHONE :	02 35 37 49 53	FAX : 02 35 05 14 46 Email :
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement : Monsieur Henri WATTIEZ		
N° FINESS :	760803759	
CATEGORIE :		
COMPETENCE :		
C.C.N.T. :		
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :	0	

TOTAL AGREGAT APPROUVE EN N - 1 (classe 6-77-78-79)

II - CADRE NORMALISE - OCCUPATIONS ET ACTIVITES		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		B2

Activité de l'Etablissement ou du Service

Accueil des plus de 20 ans dans les IME

Nombre de journées prévisionnelles (de 1 à 3)	TOTAL		
	+ 20 ans orientés CAT, AP (1) et CDTD (2)	+ 20 ans orientés MAS	+ 20 ans orientés Foyer
	(1)	(2)	(3)
TOTAL			
Externat			
Semi-internat			
Internat			
Autre			

(1) Atelier protégé

(2) Centre de distribution de travail à domicile

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
ACHAT						
606 Achats non stockés de matières et fournitures		187 900,00		151 931,17	151 931,17	151 931,17

Services Extérieurs

6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical				1 260,00	1 260,00	1 260,00
--	--	--	--	----------	----------	----------

Autres services extérieurs

625 Déplacements, missions et réceptions		4 500,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
626 Frais postaux et frais de télécommunications		1 600,00		1 750,00	1 750,00	1 750,00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur				45 000,00	45 000,00	45 000,00
6287 Remboursements de frais		622 250,00		420 582,73	420 582,73	420 582,73
6288 Autres prestations		22 960,00		28 691,10	28 691,10	28 691,10

TOTAL GROUPE I		819 210,00		653 815,00	653 815,00	653 815,00
-----------------------	--	------------	--	------------	------------	------------

GROUPE II

Autres services extérieurs

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)		
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			1 000.00	1 000.00
TOTAL GROUPE II			1 000.00	1 000.00

GROUPE III

Dépenses afférentes à la structure

6132 Locations immobilières		235 000.00	231 267.00	231 267.00	231 267.00
6135 Locations mobilières		2 000.00	5 200.00	5 200.00	5 200.00
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers			38 300.00	38 300.00	38 300.00
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers		2 500.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6156 Maintenance		22 250.00	26 100.00	26 100.00	26 100.00
618 Divers			250.00	250.00	250.00
623 Information, publications, relations publiques		2 500.00	215.00	215.00	215.00

Autres charges de gestion courante

654 Pertes sur créances irrécouvrables		1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
--	--	----------	----------	----------	----------

Charges exceptionnelles

673 Titres annulés (sur exercice antérieurs) (établis		500.00	500.00	500.00	500.00
---	--	--------	--------	--------	--------

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C1

Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
--------------------	------------------------------------	---------------------------	-----------------------------	----------------------	-------------------------------	-----------------------------

Dotations aux amortissements et provisions

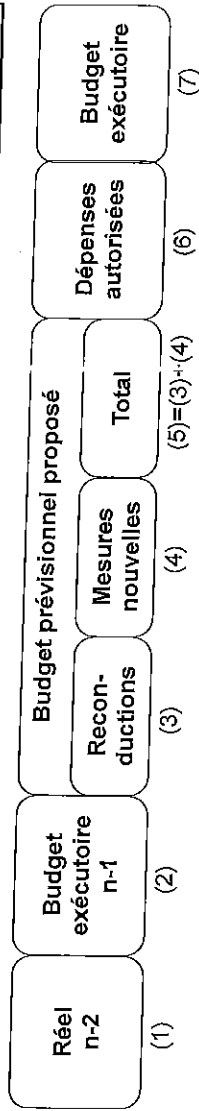
6811	Dotations aux amortissements: des immobilisations i	13 344,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
	TOTAL GROUPE III	278 094,00	307 032,00	307 032,00	307 032,00	307 032,00
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 098 304,00	961 847,00	961 847,00	961 847,00	961 847,00

002	Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n		
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 098 304,00	961 847,00	961 847,00	961 847,00	961 847,00

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

II
C2



GROUPE I

734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)						
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	606 000.00		614 000.00		614 000.00	
	TOTAL GROUPE I	606 000.00		614 000.00		614 000.00	

GROUPE II

70	Produits sauf 7082	99 260.00		60 500.17		60 500.17	
74	Subventions d'exploitation et participations	377 044.00		63 193.27		63 193.27	
75	Autres produits de gestion courante	5 000.00					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non	8 000.00					
	TOTAL GROUPE II	489 304.00		123 693.44		123 693.44	

GROUPE III

II - CADRE NORMALISE - FONCTIONNEMENT		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		C2

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		

Produits Exceptionnels

Autres produits exceptionnels		3 000,00				
TOTAL GROUPE III		3 000,00				
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		1 098 304,00	737 693,44	737 693,44		737 693,44

	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n	
Excédent de la section d'exploitation reporté			224 153,56	224 153,56
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 098 304,00	737 693,44	961 647,00

II - CADRE NORMALISE - PROJETS D'INVESTISSEMENT

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
 RELI:VANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

II
 D1

Projets d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu				Total (de 1 à 3)
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Montant	Emprunts (3)	
TOTAL									

II - CADRE NORMALISE - TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		E

TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION					
	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>					
<i>Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan</i>					
<i>Amortissements des nouveaux investissements</i>					
<i>Amortissements des charges à répartir</i>					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>					
<i>Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan</i>					
<i>Frais financiers sur emprunts nouveaux</i>					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
<i>Charges afférentes à l'exploitation courante</i> <i>(hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)</i>					
TOTAL DES SURCOÛTS ET/OU ECONOMIES <i>calculés pour chaque année par rapport à l'année précédente la première année du bilan</i>					

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, EMPLOIS		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		F1

Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
-------------	-----------------------------	------------------------

Remboursement des dettes financières		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000.00
		6 000.00

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		
21	Immobilisations corporelles	400.00
23	Immobilisations en cours	46 382.19
		13 344.00

001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	3 247.81
004	Amortissements comptables excédentaires différés	
003	Excédent prévisionnel d'investissement	
	TOTAL GENERAL	56 030.00
		19 344.00

II - CADRE NORMALISE - INVESTISSEMENT, RESSOURCES		II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		F2

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget exécutoire n
Augmentation des fonds propres:			
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			50 830.00
Augmentation des dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilées		6 000.00	2 000.00
Autres			
28 Amortissements des immobilisations (dotations)		13 341.00	3 200.00
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)			
004 Résultat d'investissement comptables excédentaires différés			
007 Déficit prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL		19 341.00	56 030.00

II - CADRE NORMALISE - TARIFS OU DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT	II
PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELIEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES	G

Tableau de calcul des tarifs

	Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES GROUPE I + II + III	961 847,00
B	PRODUITS EN ATTENDUATION TOTAL GROUPE II + III	123 693,44
C	(+/-) Reprises de résultat	224 153,56
	Total à prendre en compte: = A - B + ou - C	614 000,00
Dotation globale de financement		
Nombre de journées (1)		
	- Externat	
	- Semi-internat	
	- Internat	
	- Autres	
	- Autres	
	- Autres	
Prix de journée moyen de l'année		
	- Externat	
	- Semi-internat	
	- Internat	
	- Autres	
	- Autres	
	- Autres	
Nombre de forfaits ou séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2		III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT		A1

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
--	------------	------------	------------	------------	------------

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 2		III
MODELE DE PLAN DE FINANCEMENT		A2

N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
-----	-----	-----	-----	-----

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 3

TABLEAU DES REPARTITION DES CHARGES

		III
		B

Numéro du compte	Libellé	Montant total du compte	Clef de répartition (nature)	Unité de répartition 1		Unité de répartition 2		Unité de répartition 3	
				Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant
TOTAL									

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4		III
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROITS PRIVES		
		C1

ACTIF	31/12/N	31/12/N-1
	Montant brut	Montant net
	Amort et prov.	Montant net

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement et à la trésorerie pour cet établissement et les autres établissements et services concernés.
 (2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an.....
 (3) Dont créances mentionnées à l'article 97 (lu décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 4	
BILAN PROPRE A UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROITS PRIVES	III
	C2

PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
---------------	----------------	------------------

- (1) Dont compte 115: résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (2) Dont compte 1201 et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
- (3) Dont à plus d'un an :
- (4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. Dont à moins d'un an
- (5) Correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (6) Dont fonds des majeurs protégés et des ti-telles aux prestations sociales.....

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 5		III
MODELE DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT		D

Programme d'investissement

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortissement	Financement prévu				Total (de 1 à 3)
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)	Durée	
					Montant	Taux			
TOTAL									

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 6
TABLEAU DES EMPRUNTS AUTORISES ET CONTRACTES

	III
	E

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
TOTAL								

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 7		III
TABEAU DES EMPRUNTS NOUVEAUX SOUMIS A AUTORISATION		F

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Montant des intérêts de l'année n
					Capital	Intérêt		
TOTAL								

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8	
BILAN FINANCIER	III
	G

BIENS	N-2	N-1	N

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 8		III
BILAN FINANCIER		G

FINANCEMENTS	N-2	N-1	N
---------------------	-----	-----	---

III - CADRE NORMALISE - ANNEXE 10

MODELE DE TABLEAU DE SURCOÛTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
III					
I					

TABLEAU DES SURCOÛTS D'EXPLOITATION

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Surcoûts ou économies sur les amortissements et frais financiers du GROUPE III					
<i>Amortissements de l'exercice précédent la première année du plan</i>	a				
Amortissements sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan					
Amortissements des nouveaux investissements					
Amortissements des charges à réaj. artir					
Surcoûts liés aux amortissements = A - (a)					
<i>Frais financiers de l'exercice précédent la première année du plan</i>	b				
Frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan					
Frais financiers sur emprunts nouveaux					
Surcoûts liés aux frais financiers = B - (b)					
Surcoûts ou économies sur le GROUPE I					
Charges afférentes à l'exploitation courante (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)					
TOTAL DES SURCOÛTS ET/OU ÉCONOMIES calculés pour chaque année par rapport à l'année précédant la première année du bilan					

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

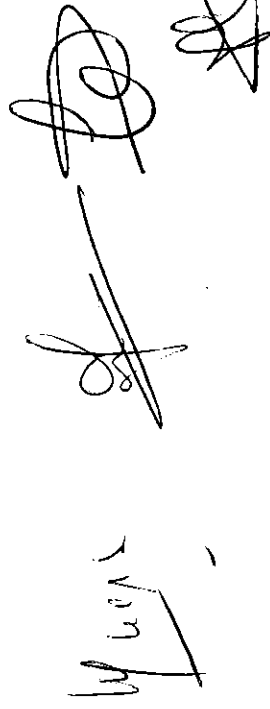
Nombre de membres en exercice..... 10
 - VOTES : Pour..... 10
 Nombre de membres présents..... 7
 Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... 10
 Abstentions.....

Date de convocation : 23/3/2019

Présenté par Patrick CALLAIS, Président
 A Le Trait le 05/04/2019

Délibéré par l'assemblée délibérante tenu en session ordinaire
 A Le Trait le 05/04/2019
 Les membres du Conseil d'Administration

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/4/2019
 et de la publication le 12/4/2019
 A Le Trait le 12/04/2019



Mme Bidoux ?

Signature
Mme Bidoux

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I - EHPAD et Présentation		
p.1	A - Production en points GIR et nombre de journées		
p.2/3	B - Répartition des charges salariales		
p.4/7	C - Tableau de calcul des tarifs journaliers		
p.8	D - Indicateurs médico-socialo économiques		
	II - Cadre Normalisé - Annexe 1		
p.9	A - Etablissement		
	Elabissement		
p.10	B - Occupations et Activités		
p.11	1 - Activités		
	2 - Activités (suite)		
p.12/14	C - Fonctionnement		
p.15/16	1 - Dépenses		
	2 - Recettes		
p.17/18	D - Projets d'investissement		
	Projets d'investissement		
p.19	E - Tableau des surcoûts d'exploitation		
	Tableau des surcoûts d'exploitation		
p.20	F - Investissement		
p.21	1 - Emplois		
	2 - Ressources		
p.22	G - Tarifs ou dotation globale de financement		
	Tableau de calcul des tarifs		
	III - Cadre Normalisé - Annexes 2 à 11		
	A - Annexe 2		
p.23	1 - Modèle de plan de financement	*	
p.24	2 - Modèle de plan de financement (suite)	*	
	B - Annexe 3		
p.25	Tableau de répartition des charges		
	C - Annexe 4		
p.26	1 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social		
p.27	2 - Bilan propre d'un établissement social ou médico social (suite)		
	D - Annexe 5		
p.28	Modèle de programme d'investissement	*	
	E - Annexe 6		
p.29	Tableau des emprunts autorisés et contractés		
	F - Annexe 7		
p.30	Tableau des emprunts nouveaux soumis à autorisation		
	G - Annexe 8		
p.31	1 - Bilan financier		
p.32	2 - Bilan financier (Financements)		
	H - Annexe 9		
p.33	Mouvements des comptes liaison entre un établissement et les autres entités budgétaires	*	
	I - Annexe 10		

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
p.34	Modèle de tableau de succédés d'exploitation J - Annexe 11	*	
p.35	Tableau des effectifs IV - Annexes	*	
p.36	Arrêté et signatures	*	

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-4 du CGCT) et les établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent être dispensés de cette obligation.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoirement produits pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-4 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

